

**Conseil d'administration
Séance du 7 septembre 2026**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 58/2026	QUESTIONS FORMATION ET VIE ETUDIANTE
	Dispositif de bourses année 2026/2027

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés

Vu l'article L712-6-1 modifié

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 4 septembre 2026

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) approuve le dispositif d'aide à la mobilité et à la recherche internationale pour l'IUT de Roanne, au titre de l'année 2026/2027.

Document annexé.

A Saint-Etienne le 8 septembre 2026
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0

Dispositifs d'aide à la mobilité et à la recherche internationale

1/ Dispositif : financement d'excellence en Master (FEM)

Le dispositif FEM à destination des étudiants de master (génie industriel et T3I) soutiendra le financement d'étudiants étranger, souhaitant réaliser un master à l'UJM ainsi que le stage au Laboratoire d'Analyse des Signaux et des Processus Industriels (LASPI) sur le site de Roanne.

Le soutien apporté aux mobilités des étudiants retenus reprend le dispositif proposé par l'Université d'un financement d'une bourse de 4 400 € pour les 5 premiers mois correspondant à la période de formation (880 €/mensuel)

Les étudiants sélectionnés dans le cadre de ce dispositif bénéficient ainsi d'une bourse d'attractivité qui leur est versée au premier semestre et ensuite de la possibilité d'un stage de 5 mois au LASPI. A ce titre et pendant la durée de leur stage, les étudiants bénéficieront de la gratification de stage prévue par l'article L124-6 de code de l'Education.

Ce soutien à la mobilité ne pourra pas se cumuler avec d'autres sources de financement.

Echéancier de financement

Les conditions de versement sont décrites ci-dessous :

- un premier versement équivalent à 1400 € après réception des documents suivants :
 - un certificat d'arrivée signé par le responsable de formation, un RIB,
 - un certificat de scolarité UJM pour l'année en cours,
 - un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.
- un versement de 400 € pendant les 4 mois suivants après certification de la présence en cours par le responsable de formation.

Non-respect du dispositif de financement :

L'étudiant s'engage à suivre la formation.

En cas de fin anticipée du dispositif, le paiement sera immédiatement suspendu et une partie des premiers versements pourra être réclamée.

2/ Dispositif Financement d'excellence en Doctorat (FED)

Le dispositif FED à destination des étudiants inscrits en doctorat à l'étranger a pour objectif de fournir une bourse d'accueil pour des étudiants doctorants étrangers d'excellence souhaitant faire un cours séjour au LASPI {durée 3 mois}.

Le soutien apporté aux mobilités des étudiants retenus se traduit par le financement d'une bourse de 880 € /mois pendant 3 mois.

Echéancier de financement

Les conditions de versement de la bourse sont décrites ci-dessous:

- un premier versement équivalent de 880 € après réception des documents suivants :
 - un certificat d'arrivée signé par le responsable de laboratoire, un RIB,
 - un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.
- un versement de 880 € pendant les 2 mois suivants {début de mois} après certification de la présence par le directeur de laboratoire.

Non-respect du dispositif de financement :

L'étudiant s'engage à suivre la formation et à faire le stage au sein du LASPI.

En cas de fin anticipée du dispositif, le paiement sera immédiatement suspendu et une partie des premiers versements pourra être réclamée.

3/ Origine des financements

Les financements ci-dessus sont prélevés sur les recettes de l'alternance des masters génie industriel et T3I.

L'objectif des financements de quelques étudiants en master est d'augmenter l'attractivité de cette formation auprès d'étudiants d'excellence ce qui pourra contribuer à augmenter le niveau général de la formation et accroître le flux d'étudiants vers la recherche (thèse de doctorat),

Le nombre de financements d'excellence envisagé est de 2 par master par an.

L'accueil de ces doctorants renforcera les échanges avec nos établissements partenaires à l'étranger et incitera au développement de thèses en cotutelles.

Le nombre de bourses d'accueil envisagé est de 4 par an.

Descriptif

Financement d'Excellence en Doctorat (FED), Campus de Roanne

Le Financement FED a pour objectif de financer de courts séjours au LASPI pour des doctorants issus de nos établissements partenaires en vue d'étudier la mise en place d'une convention de cotutelle, l'appel est diffusé auprès des établissements partenaires :

Après accord de son directeur de thèse, le candidat doit déposer un dossier contenant les pièces suivantes :

- ☐ Formulaire de candidature Financement d'Excellence en doctorat 2026 ;
- ☐ Curriculum Vitae à jour ;
- ☐ Relevé de notes de chaque année depuis la première année de licence, qui précise la liste des cours suivis ;
- ☐ Notes du bac ou équivalent ;
- ☐ Copie d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité ;
- ☐ Attestation du niveau d'anglais (Résultat aux tests internationaux standards d'anglais ou, à défaut, rédaction de la lettre de motivation en anglais) ;
- ☐ Lettre de motivation présentant le projet de l'étudiant ;
- ☐ Avis du directeur de thèse ; Montant de la bourse :

Le financement FED se matérialise par une bourse de 880 euros / mois pendant 3 mois.

Critères d'attribution :

- ☐ Excellence académique, partenariat universitaire
- ☐ Cohérence du projet professionnel et de l'activité de recherche avec le LASPI.

Modalité de dépôt des candidatures :

- ☐ Compiler l'ensemble des documents en un seul fichier pdf intitulé : 2026 FEM_VOTRENOM_VOTREPRENOM.pdf.
- ☐ Envoyer le fichier pdf par mail à l'adresse : laspi@univ-st-etienne.fr

Calendrier :

- ☐ Au fil de l'eau

Conditions de versement du financement d'Excellence :

- un premier versement équivalent de 880€ après réception des documents suivants :
 - un certificat d'arrivée signé par le responsable de laboratoire, un RIB,
 - un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.
- un versement de 880€ pendant les 2 mois suivants (début de mois) après certification de la présence par le directeur de laboratoire.

Non-respect du dispositif de financement :

En cas d'absence non justifiée du boursier au laboratoire, le dispositif de paiement sera immédiatement arrêté et une partie du premier versement pourra être réclamée

Contact : laspi@univ-st-etienne.fr